

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

8 septembre, 1892.

** A l'occasion du quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique, N. S. P. le Pape a adressé une Encyclique aux archevêques et évêques d'Espagne, d'Italie et des Deux Amériques, et le président Harrison a lancé une proclamation aux citoyens des États Unis.

Dans ces documents le pape et le président célèbrent le génie du grand homme qui découvrit notre continent et ils parlent avec enthousiasme du remarquable événement de 1492, le pape considérant surtout la question au point de vue de l'extension du Christ, et le président la considérant surtout au point de vue matériel. Ils ordonnent tous deux des prières publiques pour commémorer l'heureux événement de la découverte. En conséquence le 12 octobre une messe solennelle de *Sanctissima Trinitate* devra être célébrée dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des Deux Amériques. Quant à la fête ordonnée par le président elle aura lieu le 21 octobre.

.

** Voulez-vous savoir, lecteurs, quel est l'enseignement que l'on donne en France dans les écoles laïcisées où on ne parle jamais de Dieu si ce n'est pour en nier l'existence ou baffouer ceux qui mettent en lui leurs croyances les plus chères. Jugez de cet enseignement par les discours de distributions de prix. En voici un triste échantillon. Il est reproduit du discours fait à la distribution des prix de l'école supérieure Arago à Paris, par un certain Patenne, conseiller municipal :

On est frappé de la différence qui existe entre l'enseignement vraiment utile et pratique que vous recevez aujourd'hui et celui donné autrefois par les frères ignorants. (Rires). L'enseignement clérical avait pour bases la croyance en Dieu, la crainte de châtimens éternels et l'obéissance au roi ; à cette heureuse époque, le siège du gouvernement français n'était pas à Paris, il était à Rome, aux pieds du Pape, et, d'après les doctrines chères aux jésuites, les chrétiens ne devaient espérer de bien-être que dans l'autre monde.

L'enseignement sous la République vous convie à aimer votre patrie, votre famille, à travailler pour constituer votre bien-être, non dans l'autre monde, mais ici-bas, ce qui est plus sûr. (Rires). (1)

Et dire que de semblables *insanités* et de si odieuses impiétés ont été applaudies à outrance. Que peut-on attendre d'une génération à qui on inculque des principes aussi pernicieux.

Voici quelque chose de pire.

Parlant à la distribution des prix de l'école municipale profession-

(1) Extrait du *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris. Voyez l'*Univers* du 1er août 1892.

nelle et ménagère des jeunes filles de la rue de la Tombe-Issoire, M. Champoudry, vice-président du conseil municipal de Paris, a prononcé les paroles suivantes qui, à cause de l'auditoire à qui elles s'adressaient, revêtent un caractère encore plus odieux :

Par le travail, vous aurez une arme pour les luttes de la vie et une consolation si le malheur vous fait connaître de mauvais jours.

Je sais bien que certains prétendent que le travail est une punition divine infligée à l'humanité pour expier un péché commis par l'une de nos grand'mères ; mais n'en croyez rien, car cette affirmation vient de gens qui veulent vivre à nos dépens en ce monde, sous le prétexte de nous ressusciter après notre mort pour nous rendre plus heureux ensuite.

Ces blasphèmes, dit l'*Univers* du 5 août, ont été vivement applaudis par les élèves.

Quelles bonnes mères de famille seront ces jeunes filles !

* * *

* * L'assemblée législative de l'île de Terre-Neuve est actuellement en session. La principale raison de sa convocation dans un temps si inopportun, est d'adopter les mesures nécessaires pour rebâtir, au plus tôt la ville de Saint-Jean dont les deux tiers ont été détruits par le terrible incendie du mois de juillet dernier.

Le discours du trône, à l'ouverture de la session le 11 août, parle de la reconnaissance des Terre-neuviens pour les prompts et efficaces secours qu'ils ont reçus du Canada, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

* * *

* * Les nouvelles des provinces maritimes nous apprennent que les Acadiens ont fêté avec leur enthousiasme ordinaire, le 15 août, jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge. On sait que cette fête est la fête nationale de nos frères de l'Acadie. Elle était aussi jadis la fête nationale de la France, mais elle a été remplacée par la fête du 14 juillet qui remémore un fait de la révolution, la prise de la Bastille. Comme s'il y avait une comparaison à faire entre la sainte protectrice de notre mère-patrie et la destruction d'une prison par la populace.

* * *

* * La singulière décision du conseil privé reconnaissant le droit des catholiques du Manitoba d'avoir leurs écoles spéciales, sans cependant jouir du privilège correspondant d'être exemptés de contribuer au soutien des écoles neutres, ne peut pas subir l'épreuve de la discussion.

Les deux privilèges vont de pair et ce n'est que par une singulière aberration qu'on peut séparer deux choses qui doivent rester indissolublement unies. La décision du plus haut tribunal de l'empire est donc la négation d'un droit indéniable appartenant aux catholiques d'après la coutume et l'usage du Manitoba. Cette décision consacre donc une flagrante injustice.

Cette question des écoles du Manitoba va causer au gouver-

nement fédéral des embarras qu'il aurait pu facilement éviter. En désavouant purement et simplement la loi inconstitutionnelle de la Législature de cette province il aurait agi dans la plénitude de ses droits et l'ordre de choses établi aurait continué d'exister.

.

*. L'armée du salut a une rivale. Il n'y avait pas assez de cette grotesque organisation. Il en fallait une autre. C'est l'armée du ciel. La première est d'origine anglaise, la seconde est d'origine américaine. Toutes deux, quoique adversaires, suivent la même voie qui est celle de la blague et de la niaiserie. Et dire que des choses semblables ne disparaissent pas écrasées sous le poids du ridicule et de la risée publique. Au contraire il est bien probable que d'autres organisations soi-disant religieuses, aussi ridicules, viendront se greffer sur celles qui existent déjà. Tant il est vrai de dire que les esprits dévoyés ne savent plus où s'arrêter dans la voie de la sottise.

.

*. La population catholique de la province de Québec vient d'être témoin d'un grand scandale qui l'a jetée dans la stupeur et la consternation. C'est l'apostasie de onze catholiques de Maskinongé, dix hommes et une femme. Cette triste affaire est venue à la suite de difficultés et de querelles relatives au choix d'un site pour y bâtir la nouvelle église de la paroisse. C'est le 25 août que ces malheureux dévoyés ont abandonné l'église dans laquelle ils avaient vécu jusqu'alors pour se jeter dans les bras de l'erreur et du schisme. Bien d'autres personnes devaient, paraît-il, suivre leur fatal exemple, mais heureusement que la foi a été plus forte que les mauvaises passions et qu'elles sont restées fidèles à la religion de leurs ancêtres.

Si, dit *La Vérité*, l'on peut supposer la bonne foi chez ceux qui sont nés dans l'hérésie, il est impossible de l'admettre chez ceux qui apostasient. On ne quitte jamais l'Eglise sans savoir que l'on quitte la vérité. La preuve, c'est qu'on ne la quitte que sous l'empire de quelque mouvement déréglé de l'âme : la colère, l'orgueil, l'amour propre froissé, le ressentiment.

.

*. A côté de la triste apostasie de Maskinongé signalons un événement qui va réjouir les catholiques sincères. Cet événement qui aura nécessairement une grande influence sur les populations schismatiques de l'Orient, est le retour au catholicisme d'un grand nombre de Nestoriens ayant à leur tête le patriarche CHISNOON. Le fondateur du Nestorianisme, Nestorius, patriarche de Constantinople au V^e siècle, enseignait qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ et que la Sainte Vierge n'est pas la mère de Dieu. D'après cette doctrine le fils de Marie ne serait fils de Dieu que par adoption.

La nouvelle hérésie fut combattue avec vigueur par St Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et elle fut condamnée par le concile général d'Éphèse en 421. L'histoire rapporte que c'est à la suite de

cette condamnation que les mots *Sainte Marie Mère de Dieu*, furent ajoutés à la salutation angélique. L'histoire rapporte aussi que la langue de Nestorius fut rongée par les vers, et qu'il mourut d'une horrible maladie.

L'hérésie de Nestorius s'est maintenue jusqu'à nos jours. Heureusement qu'elle est à la veille de disparaître. A la suite du patriarche CHISNOUN un grand nombre des Nestoriens des montagnes du Kourdison, ont fait adjuration entre les mains de l'archevêque Chaldéen d'Ourmiad.

Dans un grand nombre de villages et d'autres lieux les populations entières sont revenues à la foi catholique, et les dispositions de plusieurs évêques et de leur clergé indiquent le retour prochain et définitif de tous les Nestoriens.

.

. Sont décédés :

1° L'hon. Georges Duhamel, ancien député d'Iberville et de La-prairie à l'Assemblée Législative de Québec. M. Duhamel est né à Belœil le premier Janvier 1855, et il a fait ses études classiques au collège de Sainte-Marie de Monnoir. Il était avocat et journaliste. Il a été solliciteur général et ministre des Terres de la Couronne dans le cabinet libéral Mercier.

2° M. Georges Honoré Deschênes ancien député de Témiscouata à l'Assemblée Législative de Québec. Il était âgé de 51 ans. Il fut élu la première fois comme libéral et plus tard comme conservateur.

3° Le Dr Edouard H. Léger, député fédéral de Kent, Nouveau-Brunswick. Il était conservateur en politique.

Le Dr Léger, est le quatrième député aux Communes qui décède depuis les dernières élections générales de 1890. Les trois autres députés sont Sir John A. Macdonald, l'Hon. Alexandre Mackenzie et M. Jean Baptiste Daoust, député des Deux Montagnes.

4° L'hon. Elisée Dionne, avocat, conseiller législatif et ancien ministre. Il est né à Kamouraska et il a fait son cours classique au collège de Ste-Anne de la Pocatière. Il était conservateur. M. Dionne a été commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics dans les ministères Chapleau et Mousseau.

5° L'hon. Levi Ruggles Church, juge en retraite de la cour d'Appel et ancien ministre. Il est né à Aylmer le 26 mai 1836. Il a pratiqué la médecine avant d'être admis au barreau. Il a été député fédéral et il a représenté Pontiac dans la Législature de Québec. M. Church, a été procureur général et trésorier provincial. Il faisait partie du cabinet de Boucherville lors du coup d'état du lieutenant gouverneur Letellier.

6° M. L. Urgel Fontaine, avocat, littérateur, journaliste et ancien magistrat stipendiaire. Il est né à St-Jacques de l'Acchigan et il a fait ses études au collège de l'Assomption. Il avait de grandes connaissances en histoire et en littérature. C'était un *chercheur* et un *travailleur* infatigable.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

DEUXIÈME PARTIE

Qu'est-ce que la lumière naturelle de la raison humaine ?

La même Sainte Eglise notre mère tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu principe et fin de toutes choses peut être connu avec certitude au moyen des choses créées (1).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés. (2)

I

Qu'est-ce que la *lumière naturelle de la raison humaine, naturelle rationis humanæ lumen*, qui rend la connaissance de Dieu possible, suivant la définition du Concile du Vatican ?

Pour nous en rendre compte, voyons quel sens le Concile donnait à chacun des termes de cette formule. Qu'entendait-il par la *raison humaine* ? Qu'entendait-il par la *lumière* de la raison humaine ? Qu'entendait-il par *lumière naturelle* ?

Dans la suite de notre Constitution, et en particulier au chapitre quatrième, qui est intitulé *de la foi et de la raison, de fide et ratione*, la raison est opposée à la foi. On y appelle raison notre faculté naturelle de connaître la vérité. On y appelle foi la vertu surnaturelle qui nous fait adhérer aux vérités révélées, non point à cause de leur évidence, mais à cause de l'autorité de Dieu qui les révèle. Le mot raison a le même sens dans le passage qui nous occupe. Il exprime toutes les puissances que notre entendement tient de sa nature, soit la faculté de comprendre les premiers principes, que les théologiens appellent plus spécialement entendement (*intellectus*), soit la faculté d'en tirer des déductions, qu'ils appellent plus spécialement raison (*ratio*).

Si le Concile a employé ici le mot *raison*, de préférence au mot intelligence, c'est d'abord parce que ce mot, *raison*, marque mieux la différence qui sépare nos puissances naturelles de la foi ; car nos facultés naturelles discutent la vérité et raisonnent, tandis que la foi se soumet à la vérité sans discuter, ni raisonner ; c'est ensuite parce que ce nom de *raison* distingue l'intelligence de l'homme de toutes les autres intelligences ; car les anges voient les vérités en

(1) Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse. (Constit. *Dei Filius*, cap. 2).

(2) Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit. (*Ibid.* can. 1).

elles-mêmes, tandis que l'homme les déduit presque toutes de quelques premiers principes et saisit ces premiers principes eux-mêmes par abstraction, ce qui a fait définir l'homme un animal doué de *raison, animal rationale* ; c'est enfin que la connaissance de Dieu dont il est ici question, se manifeste à l'homme, non comme un principe évident par lui-même, mais comme la conclusion d'un raisonnement ; d'où il suit que, si l'on distingue l'intelligence proprement dite de la raison ou faculté de raisonner, c'est à cette dernière faculté que doit être attribuée notre connaissance de Dieu. Cependant ce n'est pas un motif suffisant pour penser que notre Concile a pris ici le terme raison dans une acception plus restreinte que celle qu'il lui donne dans la suite du chapitre.

Toutes les intelligences créées ont des moyens naturels de connaître Dieu ; car toute intelligence créée a nécessairement pour fin de connaître Dieu à sa manière ; mais notre constitution ne s'occupe que de l'homme et c'est pourquoi elle nous avertit que c'est de la *raison humaine, rationis humanæ*, qu'elle parle.

II.

Voyons maintenant ce qu'elle nomme *lumière* de la raison humaine.

C'est quelque chose d'analogue à ce que la lumière physique est pour notre vue. Nos yeux ont la puissance de voir, mais cette puissance ne peut s'exercer qu'à la condition que la lumière rende les objets visibles. Ainsi en est-il pour la raison humaine. Elle est la faculté de connaître la vérité, c'est-à-dire la nature et les rapports des choses ; mais elle ne peut connaître cette nature et ces rapports, qu'autant qu'ils lui sont manifestés par une lumière spéciale, d'un ordre bien supérieur à la lumière physique.

Ma vue me fait connaître la couleur, la forme, l'agencement, le mouvement des roues, de la lentille et des aiguilles d'une horloge, pourvu que cette horloge soit éclairée par une lumière physique. Mais la lumière physique ne me fait voir en cette horloge que ces éléments sensibles qui lui sont particuliers ; elle ne saurait me manifester, la nature de cette horloge, c'est-à-dire cette essence universelle et nécessaire qui fait que toutes les horloges sont propres à marquer les heures ; elle ne saurait me manifester la raison de son mécanisme, ni la nécessité de son mouvement ; car ce sont des données qui dépassent la portée des sens et appartiennent au domaine de l'entendement. Mais suffit-il que je possède les facultés intellectuelles, pour saisir ces vérités ? Non, car voyez un petit enfant ; il a ces facultés à l'état de puissances ; il dévore l'horloge des yeux ; il en écoute le tic tac ; mais ne comprend rien à sa marche. Un homme qui a l'usage de la raison, ne la comprendra pas non plus, s'il ne possède quelques notions de mécanique. Pourquoi ? C'est parce qu'en eux, la vue d'une horloge ne peut éveiller cette illumination intérieure qui manifeste à notre intelligence la nature et la nécessité des choses et qui nous fait dire : je comprends, je saisis, je vois qu'il n'en peut être autrement.

Cette lumière qui nous montre la nature des choses et met une

pleine certitude dans nos jugements, est la lumière de la raison humaine. Elle fait à peu près défaut dans ceux qui n'ont pas l'usage de la raison, les petits enfants, les insensés, les hommes ivres et endormis ; c'est pour cela qu'ils ne peuvent se rendre compte, ni comprendre ; elle est moins vive dans les intelligences peu vigoureuses ou peu cultivées et c'est pour cela que ces intelligences ne sauraient comprendre, ni se démontrer les vérités que les intelligences mieux douées ou mieux formées comprennent et se démontrent facilement. C'est grâce à cette lumière de la raison que nous nous rendons compte de l'essence des choses pour en avoir la notion, et que nous saisissons la certitude des vérités pour les formuler dans nos jugements. Du moment que cette lumière porte non sur ce qui est sensible et particulier, mais sur ce qui est universel et nécessaire, il est clair qu'elle n'a point son foyer dans le monde physique ou dans nos sens et qu'elle ne saurait avoir d'autre source que l'intelligence et la raison.

Il nous reste à déterminer ce qu'est la lumière naturelle de la raison.

Toute lumière intellectuelle nous donne plus ou moins parfaitement la notion de la nature des choses et la certitude de leur vérité ; mais la lumière de notre raison peut être naturelle ou surnaturelle. La lumière naturelle est celle que nous trouvons dans notre raison elle-même ; car nous avons reçu notre raison de la nature, nous la possédons en vertu de la création, par le fait que nous sommes hommes. La lumière surnaturelle est celle qui ne peut nous venir de notre raison elle-même, ni d'aucune raison créée, mais qui nous vient de Dieu même par la révélation. La révélation nous manifeste, en effet, la nature et la certitude des vérités que Dieu comprend et sait à la lumière de son intelligence infinie ; et notre raison adhère à ces vérités, non en vertu de leur évidence, non en vertu d'un raisonnement, non à cause qu'elle s'en rend compte et qu'elle se les démontre par ses lumières naturelles, mais par un acte de foi, mais à cause de l'autorité de Dieu qui ne peut se tromper, ni nous tromper. Nous reviendrons plus tard sur cette lumière surnaturelle. Ce que nous venons d'en dire suffira pour que nous voyions bien comment la lumière naturelle de la raison humaine s'en distingue.

Nous avons déjà dit que cette lumière naturelle est celle que notre intelligence tire d'elle-même. Ajoutons que son rôle consiste à nous montrer et à nous faire comprendre la nature intime ou l'essence des choses. Tel est, en effet, l'objet naturel de notre intelligence et de notre raison. Aussi lisons-nous au chapitre troisième de la constitution *Dei Filius*, que cette lumière naturelle nous fait adhérer à la vérité des choses, à cause de cette vérité elle-même dont elle nous donne la perception, *propter intrinsicam rerum veritatem naturali rationis lumine perceptam*.

Aussi la connaissance de Dieu qui est possible à la lumière naturelle de la raison, est-elle une connaissance dont nous nous rendons compte, une connaissance dont nous nous démontrons la vérité avec certitude en partant des principes évidents pour notre raison.

La connaissance dont parle ici le concile n'est donc pas une connaissance admise de confiance sans que nous en comprenions la vérité, ce n'est point, par conséquent, une croyance qui s'appuie sur le témoignage de Dieu, sur le témoignage de la tradition, sur le témoignage d'autres hommes ou même sur le témoignage du genre humain tout entier. Non, c'est le résultat, d'une évidence que notre raison saisit et fait sienne ; c'est le résultat de preuves dont nous comprenons la certitude.

Mais, dira-t-on, ne faut-il pas que le milieu social forme la raison individuelle de l'homme, pour qu'elle puisse être éclairée de cette lumière intellectuelle ? Pourrait-on arriver à l'usage de la raison sans une éducation ? C'est une question complexe dans laquelle, le concile n'a point voulu entrer. " Nous ne touchons pas à la question de savoir si l'éducation est nécessaire à l'homme pour parvenir à l'usage de la raison " portait l'avertissement que la Députation de la foi joignit au *schema* de notre chapitre (1) " Nous ne déterminons d'aucune façon dit encore Mgr Gasser dans le rapport présenté sur notre premier canon au nom de la Députation de la foi, nous ne déterminons d'aucune façon le domaine de l'ordre naturel, et c'est pourquoi nous ne touchons point à la question de savoir si et jusqu'à quel point une éducation est nécessaire pour que l'homme parvienne à l'usage de la raison (2) " Nous imiterons pour le moment la sage réserve du concile.

III

Mais, quoi qu'il en soit de la manière dont les individus arrivent à l'usage de la raison, il est de foi que les hommes qui en sont en possession peuvent connaître Dieu à la lumière de la raison, c'est-à-dire de cette connaissance raisonnée et fondée sur les principes évidents, dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mais cela est-il défini de chacun des hommes qui ont l'usage de la raison ou seulement de l'ensemble de l'humanité ? Cette question se pose à nous ; car il est bien différent de dire que chaque individu en possession de la raison peut connaître Dieu avec ses lumières naturelles, ou bien de dire que les hommes, considérés en général, peuvent par le développement naturel de leur raison arriver jusqu'à cette connaissance de Dieu.

Ce que le concile a défini comme de foi catholique, c'est uniquement que la lumière naturelle de la raison humaine peut aller jusqu'à la connaissance de Dieu ; il n'a donc point défini que tout individu en possession de sa raison a, par le fait et sans avoir besoin de se développer davantage, la possibilité physique de connaître Dieu. Cela résulte des nombreuses déclarations que nous avons rapportées dans notre article du 15 août et qui répètent toutes cet avertissement joint au *schema* distribué au concile : " le principe que nous établissons, c'est que dans la raison naturelle de l'homme, se trouve la puissance de connaître Dieu avec certitude au moyen de la créature (3)".

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 79. (2) *Ibid.*, col. 148 ; *cir.* col. 239. (3) *Ibid.* col. 79.

Disons néanmoins que le texte du concile est tout à fait favorable à la doctrine suivant laquelle tout homme jouissant de l'usage de sa raison a les moyens de connaître Dieu. Nous verrons, du reste, que cette doctrine trouve un appui dans le passage de l'Épître aux Romains cité un peu plus loin.

Quoi qu'il en soit, ce qui est de foi, en vertu de la définition de notre canon, c'est que la lumière naturelle de la raison humaine suffit à manifester Dieu à ceux qui voient les créatures. Il est par conséquent de foi que l'homme aurait pu arriver à connaître Dieu, alors même qu'il n'aurait reçu aucune révélation, ni aucune lumière surnaturelle.

Mais, nous dira-t-on peut-être, quelle est l'influence que la révélation que Dieu a bien voulu faire aux hommes exerce sur notre connaissance naturelle du Créateur? C'est une question que nous traiterons, quand le texte de notre concile nous amènera à étudier la nécessité morale de la révélation. Nous verrons aussi alors si Dieu aurait suppléé à notre impuissance morale par des secours d'ordre naturel, au cas où une révélation surnaturelle n'aurait pas été donnée au genre humain.

J. M.-A. VACANT,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

MANUEL D'HYGIÈNE

A L'USAGE

DES ÉCOLES ET DES FAMILLES

Par le Dr S. Lachapelle,

Le seul préparé par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec

ADOPTÉ ET LE SEUL RECOMMANDÉ PAR LES

Conseils de l'Instruction Publique des Provinces de Québec et de Manitoba

VINGTIÈME MILLE

1 volume in-12, cartonné. Prix : 25 cts chaque ; \$2.50 la douzaine

N. B. L'enseignement de l'hygiène est maintenant obligatoire dans toutes les écoles

LA VIE DE SAINT ROCH

C'est à l'année 1295 et à la ville de Montpellier que les historiens ecclésiastiques assignent la naissance de saint Roch, naissance due, d'après leur témoignage, comme celle du prophète Samuel, aux prières d'une mère vertueuse. Suivant toutes les apparences, sa famille n'est autre que celle des Lacroix-de-Castries qui se faisait remarquer, sur la fin du XIII^e siècle, dans toute la province du Languedoc, par sa piété et sa foi plus encore que par son illustration et ses richesses. Sa mère prit un soin particulier de son enfance : de bonne heure, elle l'initia à la pratique des plus sublimes vertus, et, quand il eut atteint sa douzième année, elle voulut que, sous ses yeux, des maîtres habiles et religieux lui enseignassent les sciences qu'un gentilhomme devait posséder à cette époque pour briller dans le monde.

Ce fut alors que, prévenu de grâces abondantes et éclairé de lumières surnaturelles plus abondantes encore, notre saint conçut une souveraine aversion pour toutes les douceurs de la vie et le bien-être de la terre : le monde lui parut vil et méprisable : et, encouragé par l'exemple de ses pieux parents, ils résolurent de consacrer ses jours à l'exercice des bonnes œuvres, au soulagement surtout des malades qui sont les membres souffrants de Jésus-Christ. Son père, à qui des dispositions aussi heureuses faisaient concevoir pour cet enfant de bénédiction de brillantes espérances, n'était point destiné à les voir se réaliser : vers l'année 1313, il tomba mortellement malade, et se sentant près de rendre le dernier soupir, il appela auprès de son lit de douleur ce fils chéri :

“ Me voici, lui dit-il, mon enfant, sur le point de finir ma carrière, et au moment d'aller paraître devant Dieu, pour recevoir de son équitable justice selon ce que j'aurais fait de bien ou de mal pendant le pénible exil de la vie présente. Comme je n'ai rien de plus cher au monde que vous, et que j'ai mis tous mes soins à vous élever dans la crainte du Seigneur, écoutez encore ce peu de paroles qu'il me reste à vous dire. Je vous conjure d'avoir toujours un respect infini pour la majesté de ce Dieu de bonté, de faire toujours toutes vos actions dans le dessein de lui plaire. Ayez toujours gravées dans la mémoire la sainte Passion, les souffrances et la mort de Jésus-Christ : mettez tous vos soins à assister les orphelins et toutes les personnes pauvres, accablées d'infirmités et de maladies, ou pressées de quelque nécessité que ce soit. Fuyez l'avarice comme la maladie la plus mortelle qu'il y ait au monde ; donnez l'hospitalité ; ne dédaignez point de servir vos frères, c'est-à-dire tous les malades de quelque mal qu'ils soient attaqués et affligés. C'est ainsi que vous vous rendrez digne des récompenses que Dieu promet à ses élus.”

Ces dernières paroles d'un tendre père sur le point de mourir, firent une vive impression sur le cœur de saint Roch. Comme elles étaient si conformes à ses inclinations, il n'en perdit jamais le souvenir, et il en fit la règle ordinaire de sa conduite. Deux ans

après, il fut encore soumis à de nouvelles épreuves. Le Seigneur lui ôta sa mère qui l'avait si bien formé à la vertu. Libre alors de tous les liens qui pouvaient le retenir, il embrassa la perfection de la vie évangélique, après laquelle il soupirait depuis longtemps.

A peine avait-il rendu les derniers devoirs à sa mère, qu'il voulut à l'instant suivre la voie du Sauveur qui l'appela à marcher sur ses traces. Pénétré des dernières paroles de son père mourant, poussé intérieurement par son ardente charité, et brûlant du désir de rendre sa vie conforme à celle du Fils de Dieu, il vend tout ce qu'il peut de ses biens, en distribue avec joie l'argent aux pauvres, et laissant à un de ses oncles l'administration de ce qui lui restait, il quitte sa patrie, sa maison, ses proches, ses amis ; et revêtu d'un habit de pauvre, il va visiter la capitale du monde chrétien.

Arrivée en Italie, il trouve ce pays affligé de la peste ; à la vue des dévastations du fléau, sa charité s'enflamme, son zèle s'embrase ; il vole partout où il y a des malheureux à secourir, des pauvres à soulager. et partout le ciel répand ses plus grandes bénédictions sur ses travaux.

La première ville où il donne des preuves de sa charité est Acquapendente dans les Etats Pontificaux. Il entre d'abord dans l'hôpital où tout était en désordre à cause du grand nombre de pestiférés : beaucoup de malades, point de remèdes ; une infinité de misérables, personne qui se mit en devoir de les soulager. Sa charité souffre alors cruellement : s'étant fait pauvre lui-même, et dans l'impossibilité de soulager les pauvres par lui seul, il presse, il conjure ceux qui ont le moyen de les secourir dans de si pressants besoins. Sans craindre les humiliations et les rebuts, étranger et sous l'habit de mendiant, il va par les maisons chercher de quoi assister ces tristes victimes de la colère du ciel. Dieu bénit son zèle : il parvient à rassembler quelques compagnons pour l'aider dans ce pénible ministère ; et par ses soins infatigables, mais plus encore par ses prières et ses pénitences qu'il offre à Dieu pour ces infortunés, il délivre cette pauvre ville du terrible fléau.

Après qu'il eut ainsi rendu les services de la plus ardente charité aux habitants d'Acquapendente, et qu'il les eut délivrés de l'épidémie qui les désolait, sans se permettre le moindre repos, il vole à Cézène où il supporte les mêmes fatigues, rend les mêmes services et obtient les mêmes succès. De Cézène il va à Rimini où sa charité ne fait qu'augmenter, et de Rimini à Rome.

C'est dans cette cité qu'il donna les preuves les plus éclatantes de cette charité qui le consumait. Les riches avaient abandonné la ville pour se soustraire aux ravages du terrible fléau ; mais les pauvres, qui avaient été contraints d'y rester, étaient en proie à toutes les horreurs de la maladie et de la faim ; et Rome, naguère si florissante, ne présentait de toutes parts que le plus triste et le plus effrayant tableau.

A cette vue, le cœur si compatissant de saint Roch est touché de pitié pour ce pauvre peuple. L'ardeur de son zèle renouvelle dans cette cité malheureuse, et, surpasse même les prodiges de la charité qu'il avait si admirablement exercée dans les trois autres villes qu'il venait de délivrer

Il s'attachait toujours aux malades les plus dégoûtants ; il se multipliait, pour ainsi dire, afin de pouvoir soulager tous les malheureux. Mais le nombre en était si grand, que son dévouement, bien qu'immense, ne pouvait satisfaire son zèle et ses desirs. Quoique les jours et les nuits fussent tous employés à soulager de toutes les manières les victimes d'une affreuse contagion, plusieurs encore mouraient, faute de secours. L'âme de notre Saint fut vivement émue de douleur à ce triste spectacle ; il cria vers le Seigneur, et cette prière, partie d'un cœur si embrasé de charité, ne manqua pas d'être exaucée. Si le fléau ne cessa pas à l'instant, le ciel, pour glorifier son Serviteur, lui accorda le don des miracles.

Suscité de Dieu pour le salut de son peuple, dans ces jours de désolation et de terreur, où sa justice se vengeait des iniquités des hommes, il se sert efficacement du pouvoir que Dieu lui donne sur un mal qui ne diffère guère de la mort, et contre lequel les remèdes humains sont trop faibles, et le plus souvent inutiles.

Partout où la contagion se propage, il accourt, et partout où il parait, la contagion cesse. Un seul signe de croix qu'il fait sur un malade, l'arrache d'entre les bras de la mort, et le rend à une parfaite santé ; il ressuscite pour ainsi dire, autant de morts qu'il y a de mourants ; dans tous les quartiers de Rome, où le fléau sévit avec le plus de fureur, il étend sur le peuple affligé une main presque toute-puissante, et tous ceux que cette main salutaire bénit sont délivrés à l'instant.

Après avoir passé trois ans dans la capitale du monde chrétien au milieu des exercices de la plus ardente charité, pour se soustraire aux hommages, à la vénération et à la reconnaissance du peuple romain, saint Roch quitta cette ville : son zèle n'y trouvait au reste plus d'aliments. Il se rendit à Plaisance que l'épidémie dépeuplait chaque jour. Sans s'arrêter pour prendre un instant de repos, il vole à l'hôpital encombré de malades et de mourants ; il considère, il gémit, il prie et le Seigneur l'exauce de nouveau.

L'hôpital ne fut pas longtemps à ignorer le trésor qu'il venait de recevoir dans la personne de saint Roch. Tous les malades, et surtout les plus souffrants, les plus désespérés, éprouvent avec la plus douce consolation sa charité et son pouvoir. Tous sont délivrés de la mort, tous sont guéris, tous poussent vers leur libérateur des cris de reconnaissance.

Mais le Seigneur, qui se plaît à perfectionner ses plus beaux ouvrages, voulait faire de saint Roch un modèle de toutes les vertus. Semblable au saint homme Job, par sa vie pleine de mérites et de bonnes œuvres, il devait également partager ses épreuves. Dieu permit qu'après avoir prodigué à un nombre infini de malades les soins de la charité la plus tendre, il fût lui-même frappé du terrible fléau, pendant qu'il se dévouait à Plaisance au soulagement des pestiférés.

Eclairé d'une lumière surnaturelle, désirant ardemment mourir abandonné, dans la crainte d'ailleurs de communiquer aux autres la peste dont il était atteint, il se retire, à l'insu de tout le monde, au fond d'une grotte située dans une forêt voisine de Plaisance.

Là, destitué de tout secours humain, on ne peut concevoir toutes les douleurs qu'il éprouva. Il semblait que le fléau se dédommageait sur sa personne de toutes les fureurs qu'il n'avait pu exercer sur les autres. Cependant fidèle à marcher sur les traces du Sauveur qu'il s'était efforcé d'imiter dans toute sa conduite, notre Saint ne laissait point sortir de sa bouche une seule parole de plainte et de murmure. Dieu fut enfin touché de sa résignation et daigna apporter quelque adoucissement à ses maux : comme il s'était servi du ministère des corbeaux pour nourrir Elie dans le désert et saint Paul dans la solitude, il se servit de même du ministère d'un animal, d'un chien, pour calmer les souffrances de son serviteur et lui conserver la vie.

Tout près de la forêt dans laquelle s'était retiré saint Roch, était le château d'un seigneur nommé Gothard. Un des chiens de ce château, poussé sans doute par la main divine, parcourant la forêt, parvint jusqu'à l'autre solitaire du Saint. Il s'approche de lui, le flatte avec sa queue ; et après lui avoir témoigné sa joie à sa manière, il lèche ses ulcères. Il retourne ensuite au château de son maître, puis revient portant un pain qu'il dépose aux pieds de saint Roch.

Le serviteur de Dieu, bénissant l'adorable Providence qui prend soin de ceux qui se confient en elle, reçoit ce pain avec action de grâces, et fortifié par ce secours qui fut renouvelé chaque jour, aidé d'ailleurs par la main du Tout-Puissant, il recouvre une parfaite santé.

Le Ciel cependant ne voulut pas rendre inutile le séjour de saint Roch dans le désert. Il permit que le maître qui, à son insu, avait fourni le pain pour la nourriture de l'ami de Dieu, fût amplement dédommagé. Comme le chien se rendait exactement tous les jours auprès de notre Saint, on l'aperçut et on le suivit. Quel fut l'étonnement des gens du château, quand ils lui virent donner le pain au serviteur de Dieu, et lécher ses plaies ! Ils s'approchèrent avec respect. Saint Roch les accueillit avec sa charité et sa douceur ordinaire, et leur fit connaître les miséricordes du Seigneur sur lui. Cette merveille fut aussitôt rapportée à Gothard, qui le fit venir dans son château, pour lui prodiguer tous les soins que les souffrances qu'il venait d'essuyer semblaient demander. Mais notre Saint qui, depuis sa plus tendre enfance, avait renoncé volontairement à toutes les douceurs de la vie, ne voulut recevoir que le strict nécessaire ; et comme son humilité profonde souffrait extrêmement de la vénération que tout le monde avait pour lui, il ne resta auprès de ce riche de la terre qu'autant de temps que la gloire de Dieu sembla l'exiger. Il s'était proposé de gagner à Jésus-Christ celui qui le traitait avec si grande bonté ; il parla donc à Gothard avec tant de force et de persuasion des vanités du monde du danger des plaisirs, de l'écueil des richesses, qu'il parvint à lui faire embrasser avec une sainte ardeur le chemin étroit de l'Évangile. Après cette conquête, il résolut de retourner dans sa patrie où l'attendaient des épreuves bien plus fortes et bien plus longues que celles qu'il avait essuyées jusqu'à ce jour.

Toujours couvert des livrées de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'habit des mendiants, saint Roch retourne à Montpellier, essuyant avec joie pendant un si long voyage toutes les rigueurs de l'indigence et toutes les humiliations qu'entraîne la pauvreté. La faim, la soif, la fatigue furent son pain de chaque jour. Arrivé dans la ville qui lui avait donné le jour, il voulut y vivre dans la plus grande obscurité. Les travaux qu'il avait essayés pour le soulagement des malades, les souffrances et les privations qu'il avait supportées pendant si longtemps, avaient tellement altéré ses traits, que personne dans Montpellier ne le reconnut sous ses haillons, pas même ses proches et ses plus intimes amis. Aussi fut-il au comble de la joie de pouvoir vivre pauvre et inconnu dans son propre pays, et, pour ainsi dire, au milieu de sa famille.

Dieu cependant, qui voulait augmenter les mérites de son serviteur, en multipliant ses humiliations et ses croix, ne se contenta pas de ce sacrifice ; il voulut mettre sa vertu à une épreuve bien plus rigoureuse. Comme on était dans un temps de guerre, et qu'il n'était connu de personne, il fut pris pour un espion ; et ce fut son oncle même qui le fit jeter dans un noir cachot. Il fut traité avec rigueur, comme un ennemi de la patrie, et il passa plus de six ans dans ce lieu de misère de douleur. Il n'avait qu'un mot à dire pour faire cesser cette longue persécution ; il n'avait qu'à se faire connaître, et aussitôt il aurait eu autant d'admirateurs qu'il avait de concitoyens. Mais l'amour de l'humilité et des souffrances était tellement gravé dans son cœur, qu'il ne put jamais se résoudre à rompre cet admirable silence.

Cependant l'infection de sa prison et le manque de secours lui causèrent un grand nombre d'infirmités, sous le poids desquelles, étendu sur un peu de paille, les yeux fixés vers le ciel, les mains posées sur son cœur, et ranimant sa foi et son amour, il expira, à l'âge de 32 ans, le 16^e jour d'août de l'année 1327.

Mais le ciel qui ne se laisse point vaincre en générosité, accorda à notre Saint une gloire d'autant plus grande après sa mort qu'il l'avait moins recherchée pendant sa vie. Dieu veut qu'après son entrée triomphante dans le ciel, il soit encore sur la terre le secours et le libérateur de tous les peuples qui seront désormais affligés de la peste ; et par une infinité de miracles, le pouvoir qu'il a auprès de l'infinie Grandeur éclate en tous lieux.

Combien de fois n'avons-nous pas éprouvé nous-mêmes les effets de son pouvoir, dans les temps où le ciel semblait vouloir faire de nos villes autant de tombeaux. Nos pères nous ont appris que dans notre pays, il n'y a guère plus d'un siècle, saint Roch délivra d'un fléau destructeur tous ceux qui eurent recours à sa puissante intercession. Orange, Avignon furent sauvées ; et plusieurs autres cités virent se renouveler ces prodiges de la protection de ce Saint qui n'a jamais été insensible aux prières de ceux qui l'ont invoqué.

Les Pères du concile général de Constance, dans une maladie épidémique qui faisait craindre les plus grands malheurs, ordonnèrent des prières et des processions en l'honneur de notre Saint. Le succès surpassa, pour ainsi dire, leurs espérances : délivrés

du fléau qui les menaçait, ils ne firent nulle difficulté de décerner à Roch les honneurs dus aux Saints.

Des monuments authentiques établissent qu'après plusieurs translations, le corps de saint Roch fut, en 1372, déposé à Arles. C'est de cette ville qu'ont été envoyées celles de ses reliques que l'on vénère en Espagne, en Flandre, en Allemagne, à Rome, à Turin, à Paris, à Marseille, etc. La reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, ayant fait ériger une chapelle en l'honneur de saint Roch, dans l'église paroissiale de St-Louis à Versailles, en obtint de Mgr de Jumilhac, archevêque d'Arles, le 11 octobre 1764.

Le pape Urbain VIII, vers l'an 1640, a permis que l'office de saint Roch se récitât dans toutes les églises de la chrétienté érigées sous l'invocation de ce saint.

Son culte était autrefois en grand honneur dans toutes les provinces de France, dans celle du Languedoc surtout qui lui avait donné naissance, dans le Comtat et la Provence qui l'avoisinent. A Avignon en particulier, un hôpital destiné aux malades atteints de la peste lui était dédié, depuis le milieu du XIII^e siècle.

S. S. Pie IX a, ces dernières années, canoniquement reconnu et approuvé le culte que lui rendent les diocèses d'Avignon, de Marseille, de Nîmes, de Montpellier et d'Aix.

SAINT ROCH

I M A G E S

Grande Lithographie	22 x 28, grise, prix chaque.....	\$0.30
“	“ 22 x 28, couleur, prix chaque.....	\$0.50
Grande étude au crayon	20 x 26, grise, prix chaque.....	\$0.75
“	“ 20 x 26, couleur, prix chaque.....	\$1.25
Lithographie	10 x 14, grise, prix 8 cts, le cent.....	\$5.00
“	10 x 14, couleur, prix 10 cts, le cent.....	\$7.00

STATUES EN PIERRE

$\frac{1}{4}$ pouces, prix chaque	20 cts, la douzaine.....	\$2.00
$\frac{1}{2}$ pouces, prix chaque	25 cts, la douzaine.....	\$2.50
$\frac{3}{4}$ pouces, prix chaque	35 cts, la douzaine.....	\$3.60

M E D A I L L E S

No 1, 5 cts la douzaine ; la grosse.....	\$0.40
No 3, 6 cts la douzaine ; la grosse.....	\$0.60
No 5, 10 cts la douzaine ; la grosse.....	\$1.00
No 32, rondes épaisses, 10 cts la douzaine ; la grosse.....	\$1.00
No 34, “ “ 30 cts la douzaine ; la grosse.....	\$3.00
No 8, ovales épaisses, 50 cts la douzaine ; la grosse.....	\$5.00

Nevaine en l'honneur de Saint-Roch, avec un précis de sa vie, opuscule in-32, de 61 pages, chaque 5 cts, la douzaine 40 cts, le cent..... \$3.00

LE ROSAIRE CONVERTIT MIEUX QUE LES DISCOURS

Un théologien distingué par sa science se permit de désapprouver saint Dominique lorsqu'il prêchait le Rosaire dans le Languedoc. "Ce n'est pas, disait-il, par des *Ave Maria* répétés cent et cinquante fois, qu'on doit vaincre les hérétiques, mais par de savantes explications de l'Écriture. " La Mère de Miséricorde, prenant en pitié cet esprit égaré, daigna le dé tromper par une vision. Il se vit placé avec beaucoup de personnes au bord d'un large fleuve qu'il fallait passer, et dont les eaux rapides menaçaient de les engloutir. Effrayé du danger, il regardait autour de lui, lorsqu'il aperçut saint Dominique, qui établit un pont sur lequel s'élevaient cent et cinquante tours; puis retira du gouffre chacun des naufragés, les déposa dans les tours, et leur prodigua toute espèce de soins. Enfin, il les fit passer dans un jardin délicieux où la sainte Vierge, assise sur un trône resplendissant, distribuait des couronnes à tous ceux que Dominique lui présentait. Quand le docteur dont il s'agit voulut avancer de son côté, Marie lui montra un visage sévère, et l'avertit d'être plus docile, plus simple dans la foi, et de ne plus se laisser aller à la folie de ses pensées.

S'étant éveillé, le coupable comprit que le fleuve si agité représentait le monde, où tant d'âmes font naufrage; que le pont jeté sur ce fleuve par saint Dominique, était la dévotion du Rosaire composé de cent et cinquante *Ave Maria*, autant de tours où les chrétiens peuvent trouver un abri contre leurs passions et échapper au naufrage de la damnation éternelle. Le docteur avoua son erreur et revint à de meilleurs sentiments. Il se fit même l'apôtre zélé de la dévotion du très saint Rosaire, et reconnut bientôt par expérience, que ce moyen de ramener les âmes à Dieu opère plus efficacement que les plus éloquents discours.

"J'ai exercé l'office de pasteur et de prédicateur durant plusieurs années, disait un saint prêtre; j'ai prêché sur toutes sortes de matières le mieux qu'il m'a été possible; je n'ai rien négligé de tout ce qui pouvait instruire, toucher, convertir les âmes qui m'étaient confiées; mais voyant que je travaillais en vain, et que le fruit de mes travaux ne répondait pas à mon attente, je me déterminai à faire le sacrifice des discours étudiés que j'avais débités jusqu'alors, pour essayer si je ne réussirais pas mieux en prêchant simplement sur la dévotion du Rosaire, en expliquant les prières qui le composent et les mystères qui en sont le fondement. J'avais négligé cette excellente pratique, malgré les remords de ma conscience; mais je proteste qu'en moins d'un an il se fit plus de conversions dans ma paroisse, qu'il ne s'en était opéré pendant les trente années précédentes, où je prêchais des discours trop étudiés."

Ces aveux ne sont-ils pas d'accord avec la doctrine de saint Alphonse, qui recommande aux prédicateurs et aux confesseurs de ne rien inculquer aux âmes que le grand moyen de la prière, et surtout le recours à la Mère de miséricorde ? Convaincu de l'efficacité du saint Rosaire, il ordonne à ses missionnaires de le réciter avec le peuple avant le sermon du soir, et de l'accompagner d'une courte explication des mystères, afin d'en instruire les auditeurs. L'expérience a prouvé qu'on peut attendre de cette pratique les fruits les plus abondants.

Un évêque d'Espagne ne parvenant pas, malgré tous les efforts de son zèle, à redresser les mœurs dépravées de ses diocésains, eut la pensée de prêcher la dévotion du très saint Rosaire, à l'exemple de saint Dominique. Les fidèles ayant embrassé cet exercice, il se fit en peu de temps de nombreuses conversions. L'ignorance, l'impiété, le dérèglement des mœurs et les autres vices furent remplacés par l'oraison, la pénitence, la fréquentation des sacrements et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Ce zélé prélat ne pouvait assez louer Dieu du changement opéré dans sa ville épiscopale ; il ordonna aux curés de son diocèse d'employer le même moyen, et ils obtinrent le même succès ; qui changea la face de tout le diocèse.

Combien d'exemples de conversions individuelles viennent à l'appui de ces faits généraux ! Marie n'est pas appelée en vain l'Etoile des mers ; c'est là une des significations de son nom béni. Or l'étoile n'est utile que la nuit, et surtout à ceux qui sont en pleine mer. Tels sont, selon saint Bonaventure, les malheureux pécheurs ! Tombés du navire de la grâce, environnés des ténèbres du péché, ils se voient ballottés çà et là parmi les flots du siècle, toujours exposés au naufrage éternel. Suffit-il de les exhorter à s'éloigner de tant de périls et à se mettre en sûreté ? Ne vaut-il pas mieux leur crier avec saint Bernard : " Si vous voulez ne pas être submergés par la tempête, regardez l'Etoile, invoquez Marie ? " Regardez l'Etoile, c'est à-dire considérez ce qu'est Marie dans ses grandeurs, sa puissance, sa bonté ; voyez-la dans les mystères de la Rédemption : comment elle partage les joies, les douleurs et les gloires de son Fils ; comment elle travaille avec lui à éclairer, à sauver le genre humain perdu. Contemplez-la dans le royaume des Elus, couronnée Reine au plus haut des cieux ; et en admirant son dévouement à l'égard de tous les hommes, spécialement des pécheurs, ranimez votre confiance et proposez-vous de la prier, afin qu'elle vous tende une main secourable au milieu des dangers qui vous entourent.

Ainsi faudrait-il parler aux malheureux coupables pour les ramener à Dieu. Dès qu'on leur a persuadé de recourir à la Mère de miséricorde, à la Reine du très saint Rosaire, on peut compter sur leur conversion aussi sincère que durable.

Un jeune homme adonné à des habitudes vicieuses d'impureté n'osait les révéler en confession, et néanmoins il approchait de temps en temps de la table sainte. Un jour il entendit un sermon du père Conrad, dominicain et prédicateur du Rosaire. Son cœur

fut gagné à cette dévotion ; il se fit inscrire dans la Confrérie, et commença à rendre à la Reine du ciel le tribut de ses louanges. O prodige ! à peine a-t-il récité le Rosaire pendant trois jours, que son âme est inondée tout à coup du sentiment d'une vive componction. Le souvenir de ses turpitudes ne lui laisse aucun repos, et il est contraint par ses remords de se présenter au tribunal de la pénitence pour se laver de ses sacrilèges. Le Rosaire lui avait obtenu la grâce de surmonter la tentation de la honte. Cette dévotion lui communiqua de plus la force de résister aux assauts d'une habitude invétérée, et le calme succéda aux agitations de son âme. Il retrouva une paix qu'il n'avait plus goûtée depuis longtemps, et qui est le prix de la guerre que l'on se fait à soi-même et à ses passions.—Voilà ce que peut le chapelet, quand on aime le chapelet, quand on le récite avec la résolution sincère de s'amender ! N'est-il pas, dans un sens, le moyen par excellence de convertir les cœurs, et n'est-ce pas de la meilleure éloquence que d'en prêcher la pratique et d'apprendre à tous les hommes à le réciter avec fruit ?

Un Maure âgé de vingt ans, fils d'un prince turc, ayant été fait prisonnier par les chrétiens dans un combat, fut emmené comme esclave à Compostelle. Réduit à n'avoir que du pain et de l'eau, sans que personne vint panser les blessures cruelles qui couvraient son corps, il tomba dans le plus affreux désespoir. Il blasphémait horriblement et avec tant de rage, que Dieu permit aux démons de le posséder. Saint Dominique alla le voir, mais il le trouva extrêmement attaché au mahométisme. A force d'instances, le Saint parvint à lui apprendre l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, et lui assura qu'il recouvrerait la santé, s'il récitait le Rosaire en l'honneur de Marie. Le Maure y consentit, et dès qu'il l'eut fait, les démons le quittèrent, une grande consolation se fit sentir à son âme, et bientôt il fut guéri de ses blessures. Revenus à la santé, il demanda à être instruit dans la foi, et reçut le baptême sous le nom d'Eliodat. Rendu à la liberté, il continua toute sa vie, selon le conseil de saint Dominique, à réciter avec piété le Rosaire en l'honneur de Marie.

Oh ! combien de pécheurs invétérés, de pécheurs d'habitude sortiraient de leur tombeau, à l'aide de la chaîne précieuse du Rosaire, qui nous délivre de la captivité honteuse de nos passions et nous attire à la noble liberté des enfants de Dieu ! Le Maure dont nous venons de parler, a d'abord récité le *Pater* et l'*Ave*, puis il en est venu à souhaiter d'être instruit et à demander le baptême ; tant il est vrai que la prière, bien mieux que les discours, opère les conversions.

Un dernier trait plus récent, et qui n'est consigné dans aucun livre, achèvera de nous convaincre de cette vérité. Il y a peu d'années, une mission était prêchée en Normandie par les Pères Rédemptoristes. Vers la fin des exercices, un homme vint trouver l'un des missionnaires et lui dit : " Mon Père, vous avez devant vous le plus grand scélérat qui ait jamais paru sur la terre. J'ai commis, depuis de longues années, toutes sortes de crimes. J'ai

même travaillé à faire échouer cette mission, en multipliant mes blasphèmes, mes impiétés, mes péchés impurs ; en poussant les autres à pécher, surtout les enfants, afin d'attirer les malédictions divines sur la paroisse et de l'empêcher de correspondre à vos prédications. Il n'y a pas trois jours, mon Père, que je vous ai attendu vers le soir dans un chemin où vous deviez passer ; et mon intention était de vous immoler à ma fureur. Je ne savais supporter l'idée du bien, tant j'étais dépravé. Aujourd'hui je viens à vous tout changé, et je ne sais comment. — Ne portez-vous pas sur vous, lui dit le prêtre, un scapulaire, une médaille miraculeuse ou tout autre objet pieux ? — Non, mon Père, rien. — Ne disiez-vous pas l'*Ave Maria* ou le chapelet ? " A ce mot de chapelet, le pécheur reprit : " J'avais sept ans, lorsque ma mère, se trouvant à sa dernière heure, me fit venir près d'elle et m'obligea de lui promettre de réciter tous les jours le chapelet. Je le lui promis, et j'ai tenu parole ; seulement une fois que j'étais fort ivre, je n'en ai dit que trois dizaines. Mais vous comprenez, mon Père, combien ces chapelets étaient mal récités pendant la vie que je menais. — Mon fils, lui répondit le missionnaire, soyez certain que vous devez à cette pratique votre conversion. " Le coupable se confessa et devint un chrétien fervent. Quelque temps après il assura que pour se confesser chaque mois au même missionnaire, il serait prêt à faire trois lieues à pieds. Preuve évidente de la sincérité de sa conversion !

" O Marie ! vous dirai-je avec saint Ildephonse, vous êtes Celle dont il est écrit : " Dieu dit : Que la lumière soit ; et la lumière fut. " O lumière pure, belle lumière, lumière qui resplendissez sur le ciel, éclairez la terre, terrifiez l'abîme ; lumière qui ramenez ceux qui s'égarèrent, réjouissez ceux qui languissent, et faites le bonheur des Anges et de tous les Saints de la Cour céleste ! montrez-nous nos taches, relevez nos ruines, brillez dans nos ténèbres ; donnez la santé aux infirmes, la joie à ceux qui pleurent. Illuminez les pécheurs, pour les conduire à la pénitence, et menez à la gloire éternelle tous ceux qui espèrent et se confient en vous. Ainsi soit-il ! "

BOUQUET SPIRITUEL. — En récitant l'*Ave Maria*, ayons l'intention de comprendre tous les pécheurs de la terre, dans ces dernières paroles : " Priez pour nous, pauvres pécheurs. " *Ora pro nobis, peccatoribus.*

Une femme, raconte saint Alphonse, était sur le point de mourir sans vouloir pardonner à son mari qu'elle haïssait mortellement. Un bon prêtre qui l'assistait, ne sachant plus que faire pour la convertir, se mit à réciter le Rosaire. A la dernière dizaine, c'est-à-dire, après avoir répété environ cinquante fois : " Priez pour nous, pauvres pécheurs, " le prêtre trouva la malade toute changée. Elle pardonna de bon cœur à son époux, et mourut dans les meilleures dispositions.

Extrait de **Richesses du T. S. Rosaire**, lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois de mai et le mois d'octobre, par le P. L. Bronchain, rédemptoriste. 1 vol. in-18, prix.....25 cts

PARTIE LEGALE

Redacteur : A L B Y

BILLETS DE CHEMINS DE FER

QUESTION.—Est-il vrai que, d'après la loi, le porteur d'un billet de chemin de fer ne peut pas vendre une partie de ce billet? Y a-t-il une sanction à cette défense légale, si elle existe? Quelle est la responsabilité des compagnies si un billet n'a pas servi ou n'a servi que partiellement.

Marchand.

RÉPONSE.—1° La loi défend expressément la vente de partie d'un billet de chemin de fer n'ayant pas servi. Voici textuellement sa disposition :

La vente par qui que ce soit d'une portion de billet non employée, sauf par sa présentation au remboursement ainsi que prescrit par le présent article, sera une infraction aux dispositions du présent acte, et punissable comme par le présent prescrit ! (S. R. C. Chap. 110. section 9 No 4 (1).

2° Il y a une sanction à cette défense, car l'infraction est punie d'une amende de \$20.00 à \$50.00 outre les frais ou d'un emprisonnement de 10 à 90 jours à la discrétion du juge de Paix.

3° Les compagnies de chemins de fer sont obligées de reprendre les billets qui n'ont pas servi ou la partie qui n'a pas servi, mais elles ont droit au tarif entier pour la distance parcourue par le porteur. Elles ne sont en conséquence obligées de lui rembourser que la différence.

4° La réclamation pour remboursement de billet ou partie de billet n'ayant pas servi se prescrit par 30 jours, c'est-à-dire que la demande doit être faite dans les trente jours qui suivent l'expiration du temps pour lequel le billet a été émis. (S. R. C. loc. cit. No 3.)

Les journaux rapportent qu'une poursuite en vertu de l'acte cité a été intentée dernièrement par la Cie du Pacifique à Ottawa. C'était, paraît-il, la première cause quoique la loi soit en vigueur depuis le 1er juillet 1882. (2).

JUSTICE—UN CURIEUX PROCÈS

Le 3 juillet dernier, à Hermes (Oise), Léopold Millet, qui s'était fait consentir une donation universelle par sa femme, la tuait d'un coup de revolver, et s'enfuyait poursuivi par ses voisins. Il se jeta à la rivière, d'où on le retira; il se mit alors à genoux, puis se relevant subitement, il s'enfuit en criant : " Je ne veux pas mourir sur l'échafaud."

Le soir, on retrouvait son cadavre dans la rivière.

Le père, la mère, le frère et la sœur de Millet demandent à être mis en possession des 50,000 fr. d'immeubles, objet de la donation à lui faite par sa malheureuse victime.

La sœur de la femme de Millet, Mme Arondel, repousse cette prétention monstrueuse, et demande à être mise en possession de la fortune de sa sœur, morte sans enfants et dont, par conséquent, elle est l'unique héritière.

(1) Acte concernant la vente des billets de chemin fer. (2) 45 V. Cap. 41.

D'après elle, les héritiers de l'assassin ne peuvent profiter d'une donation que la justice aurait annulée contre Millet vivant : son suicide ne peut faire bénéficier ses héritiers du crime qu'il a commis, et tout en demandant à l'égard des héritiers Millet la nullité de la donation, Mme Arondel leur réclame 20.000 francs de dommages-intérêts comme réparation civile de l'assassinat de sa sœur.

L'avocat de la famille Millet dit que, d'après la loi qui est formelle, la nullité d'une donation ne peut être demandée que contre le donataire seul, et que, Millet étant mort, la fortune de sa femme appartient aux héritiers Millet.

Le tribunal civil de Beauvais a remis à huitaine le jugement.
(*La Croix.*)

NOTES DE LA RÉDACTION

I.—En France les époux peuvent se faire des donations entre-vifs pendant le mariage, mais ces donations sont toujours révocables. La femme peut faire cette révocation sans y être autorisée soit par son mari, soit par le juge. Voyez les arts. 1094, 1096 et suivants du code Napoléon.

Ces donations sont prohibées par notre code civil (Art. 1265). Les époux ne peuvent même pas se faire un don mutuel d'usufruit. Ils le pouvaient avant la promulgation du code.

II.—D'après les dispositions des codes français et canadien les donations peuvent être révoquées pour cause d'ingratitude de la part du donataire. Le plus grave des cas d'ingratitude est l'attentat à la vie du donateur. Les autres cas sont les sévices, les délits majeurs et injures graves et le refus d'aliments. (C. N. art. 955 C. C. art. 813).

Cette révocation doit, à peine de déchéance, être demandée dans l'année du délit ou dans l'année à compter du jour où il a pu être connu du donateur. (C. N. art. 957, C. C. art. 814).

III.—En France cette révocation ne peut être demandée que par le donateur et seulement contre le donataire et non contre ses héritiers. Les héritiers du donateur ne peuvent que continuer la procédure commencée par leur auteur. Ils peuvent cependant tenter eux-mêmes l'action en révocation contre le donataire si le donateur est décédé dans l'année du délit, c'est-à-dire dans un temps où la déchéance n'était pas encore encourue. (C. N. art. 957.)

Ainsi la loi française n'accorde aucun recours direct contre l'héritier du donataire. Delvincourt (1) enseigne cependant le contraire.

« Je pense même, dit-il, qu'il y aurait un cas où la révocation pourrait être demandée contre les héritiers du donataire, ce serait celui où il serait prouvé qu'il est mort en attendant, ou peu après qu'il a voulu attenter à la vie du donateur. »

Ce sont les prétentions de l'héritière de Madame Millet.

IV.—Les dispositions de notre code civil diffèrent de celles du Code Napoléon.

(1) Cours de Code Civil, Edition de 1834, T. 1 page 285 des notes.

En voici le texte qui est loin d'être clair :

Cette révocation ne peut être demandée par le donateur contre les héritiers du donataire, ni par les héritiers du donateur contre le donataire ou ses héritiers, à moins que l'action n'ait été intentée par la donateur contre le donataire lui-même, ou, dans le second cas, que le donateur ne soit décédé dans l'année qui a suivi la commission ou la connaissance du délit. (C. C. art. 814, 2^e alinéa.)

DÉPOUILLEMENT LÉGAL

Le *Petit Journal* signale ce fait monstrueux, mais légal :

“ Un bonhomme meurt en ces temps derniers, laissant à ses héritiers, dont un encore mineur, un modeste mobilier, une petite maison et quelques morceaux de terre.

“ On vend le tout comme l'exige la loi, puis on prie les héritiers de passer à la caisse de l'administration, non pour toucher, mais pour... payer. Le mobilier, par exemple, avait été vendu 240 francs, mais les frais s'élevaient à 242. Le reste à l'avenant.

“ Très gai d'hériter dans ces conditions ”

(*L'Univers*).

JURISPRUDENCE—COUR SUPERIEURE

Montréal 9 août 1892.

Présent : M. le juge de LORIMIER,

Dr PAVLIDÈS, Réquérant,

vs.

Le COLLÈGE DES MÉDECINS, etc., Défendeur.

Requête pour *Mandamus*.

Pratique de la médecine.—Licence.—Diplômes de l'étranger.

Jugé : Que l'article 3977 des Statuts Refondus de la Province de Québec est impératif et non facultatif, et que le porteur d'un diplôme de médecin et de chirurgien, obtenu dans une université de France, de la Grande-Bretagne et de ses colonies, a droit à une licence pour pratiquer la médecine dans la province de Québec.

NOTE.—La décision rapportée plus haut est d'une extrême importance pour la profession médicale.

Les faits de la cause sont ceux-ci :

Le docteur Pavlidès, docteur en médecine de la faculté médicale de Paris, s'étant adressé au défendeur pour en obtenir la licence nécessaire pour pratiquer la médecine dans la province, n'en reçut aucune réponse, ce qui équivalait à un refus formel. Il présenta alors à la cour supérieure une requête par laquelle il demandait un bref de *mandamus*, pour forcer le défendeur à lui accorder la licence en question. La cour, sur preuve satisfaisante des allégués de la requête du docteur, lui a accordé le bref de *mandamus* et ordonné au défendeur de lui livrer la licence demandée (1).

(1) La cause est maintenant devant la cour d'Appel.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

(1182-1226)

PAR LE R. P. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, O. M. C.

Cinquième édition avec portrait

1 volume in-12.....Prix : 75 cts

Saint François d'Assise est la grande figure du moyen âge. L'éclat de sa vie et de ses œuvres, après avoir étonné ses contemporains, n'a pas cessé de provoquer l'admiration de la postérité. Le plus illustre des poètes de l'ère chrétienne, le plus fameux des politiques, le plus éloquent des orateurs, le Dante, Machiavel et Bossuet, ont consacré leurs plus belles pages à chanter cet amant désespéré de la pauvreté et des pauvres. De nos jours, Ozanam, Lacordaire, Montalembert, Louis Veuillot, et les tenants de l'école rationaliste, Frédéric Morin, le docteur Hase, Goërrès, Délécluze, Taine, ont étudié sous toutes ses faces l'existence du saint réformateur. Ni les uns ni les autres n'ont épuisé tout ce qu'elle renferme de poésie, d'idéale beauté et de fécondité pour le bien, de sorte qu'après eux Renan a pu écrire : " On n'a pas encore montré toute la signification historique de l'Ordre de saint François. L'institution monacale, qui a surtout préoccupé les historiens des Ordres religieux, l'incomparable élan poétique, qui a surtout frappé les hommes d'imagination et de goût, n'ont point permis d'apprécier à leur juste valeur les aspirations politiques et sociales qui se cachaient sous ce mouvement en apparence purement ascétique... Le but de saint François fut de réaliser l'idéal chrétien, de montrer ce qui pouvait sortir du discours sur la montagne pris à la lettre comme loi de la vie."

Pendant que l'auteur de la *Vie de Jésus* préparait pour les fines intelligences de la libre-pensée la première édition de ses *Nouvelles études d'histoire religieuse*, une voix, la plus auguste, la plus solennelle qui soit ici-bas, retentissait dans tout l'univers catholique. Léon XIII, dans son admirable encyclique *Auspicato*, faisait ressortir les vertus et l'heureuse influence de l'humble memdiant qui, " entreprit de placer sous les yeux du monde vieillissant l'image de l'idéal chrétien et fit refluer en Europe la paix domestique, l'intégrité des mœurs, la tranquillité publique, l'usage légitime de la fortune privée, toutes choses qui sont les meilleurs fondements de la stabilité sociale et de la civilisation."

Dans la présente édition, revue et corrigée avec soin, nous avons eu à cœur de répondre à la pensée de Sa Sainteté Léon XIII. Sans perdre de vue le moine, l'ascète, le thaumaturge, nous avons voulu aussi mettre en relief l'homme qui connut son siècle, l'aima, se recueillit dans la solitude pour y chercher un remède aux maux de son époque, et en sortit à l'heure opportune, sous l'impulsion d'une force supérieure, pour travailler d'abord à réformer la discipline monastique, puis à faire pénétrer le même esprit de réforme dans les entrailles de la société.

Pour raconter les diverses phases de ce mouvement religieux, le plus grandiose qu'offrent les annales du christianisme depuis sa fondation, nous avons interrogé les sources primitives, fouillé les bibliothèques de Paris, de Turin, de Florence, et profité des manuscrits que le duc de Mirepoix a eu l'obligeance de mettre à notre disposition. C'est sur les écrits des contemporains du séraphique François et sur les *Annales* de Wadding que se base notre récit. Il faut l'avouer, la figure dessinée dans ces ouvrages a des proportions tellement gigantesques, qu'on est tenté au premier abord de prendre la réalité pour une fiction. " Et pourtant nous avons la preuve que le caractère réel de François d'Assise répond exactement au portrait qui est resté de lui."

Renan, qui nous fournit cette réponse victorieuse, y met une restriction que nous devons signaler : " *Sauf les circonstances miraculeuses.*" Dans cette restriction se dévoile tout le plan de l'école rationaliste, lequel se résume en deux mots : exclusion de l'histoire le surnaturel, et refus au Créateur le droit de déroger aux lois de la nature.

Mais que nous importe un parti pris qui résiste aux preuves les plus irréfutables ? Nous n'avons point à prouver ici l'existence du surnaturel : cette vérité s'impose depuis soixante siècles aux croyances de l'humanité. Nous n'avons pas

non plus à en définir le caractère, diabolique ou divin, le Saint-Siège l'a fait avec la haute autorité qui lui appartient. Nous racontons et nous apprécions les événements, nous fondant sur la science et la véracité des témoins, non moins que sur l'authenticité de leur récit, et nous gardant comme d'un crime d'altérer ou de mutiler les faits, qu'ils dépassent ou non les forces de la nature. C'est notre droit ; c'est aussi notre devoir, et l'on nous saura gré de l'avoir accompli sans jamais transiger avec la fausse science ni avec les préjugés.

Du reste, pour réfuter Renan, nous n'avons qu'à citer ce qu'il écrit lui-même à la page suivante. " Pour être toute légendaire et tout imprégnée de surnaturel, la vie de François d'Assise ne nous en est pas moins bien connue... *La beauté du portrait appartient cette fois à l'original*, et non au génie du peintre qui l'a tracé." Le témoignage qu'on vient de lire est d'autant plus précieux qu'il sort de la bouche d'un ennemi à qui la force seule de la vérité arrache un pareil aveu.

L'histoire du mendiant d'Assise, si attrayante par l'originalité de son héros et si importante pour l'étude de la fin du moyen âge, forme l'objet de ce volume, fruit de nos recherches et de nos méditations. Nous l'aurions voulu mieux écrit et plus digne du puissant réformateur dont il retrace les œuvres ; du moins ni la bonne volonté ni l'amour ne nous ont fait défaut.

Tel qu'il est et malgré ses imperfections, nous le déposons au pied de la sainte Eglise romaine, avec l'expression de notre filiale soumission à ses jugements et l'hommage de notre profonde reconnaissance pour la bénédiction que le Pasteur universel a daigné répandre sur notre premier travail (17 février 1880).

Nous l'offrons avec confiance à NN. SS. les évêques, sûr que l'humilité du saint Patriarche et son attachement au Saint-Siège les édifieront grandement.

Nous l'offrons aussi à tous les enfants du séraphique Père, aux héroïques filles de sainte Claire, aux cent mille chrétiens qui, par le Tiers-Ordre ou le Cordon, se rattachent à la famille de saint François.

Nous l'offrons enfin à tous les catholiques inquiets des destinées de la patrie. Puissent-ils trouver dans la vie et les exemples de saint François une force contre les assauts de l'impiété et de l'immoralité qui nous débordent, une consolation au milieu des douleurs du présent, une espérance pour l'avenir.

F. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ,

O. M. C.

Cet ouvrage complète et résume tout ce qui a pu être écrit sur saint François d'Assise. L'auteur nous montre par quelle suite de miraculeux effets de la grâce, ce jeune homme riche, comblé au moral et au physique des dons les plus précieux, les plus brillants, en arriva à pénétrer assez avant dans les desseins de Dieu pour observer à la lettre ces paroles du divin Maître : " Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, donnes-en le prix aux pauvres. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive." Ce fut là toute la règle qu'il donna en principe aux nombreux disciples qui vinrent bientôt s'unir à lui et s'associer à sa pauvreté volontaire. Le R. P. de Chérancé fait passer dans l'âme du lecteur l'enthousiasme qui remplit la sienne à la vue de ce jeune homme de vingt-cinq ans, qui échappe à l'atmosphère de son siècle, épris de jouissances terrestres, pour épouser suivant sa vivante expression " la pauvreté de l'Evangile restée veuve depuis que son premier époux était monté sur le gibet du Calvaire." Les miracles les plus extraordinaires viennent sanctionner l'œuvre de saint François et prouver au monde que ce qu'il tient pour de la folie est une pure émanation de l'inspiration divine. La famille franciscaine prend rapidement d'immenses proportions. Partout où le saint fondateur fait entendre sa voix, les conversions succèdent aux miracles. Les austérités épuisent en lui les sources de la vie avant le temps, et il meurt jeune encore après avoir été l'heureux témoin des progrès de son ordre en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne. Le style élève de l'auteur ajoute un grand intérêt à cette vie déjà si intéressante par elle-même. Le P. de Chérancé prête tour à tour la parole à Bossuet, à Montalembert, au P. Lacordaire et fait de cette histoire de saint le récit le plus attachant qu'il soit possible de lire. Ne devons-nous pas constater avec lui que l'époque que nous traversons est, comme celle de saint François, féconde en douleurs pour l'Eglise ? Aussi est-ce plus que jamais le moment de fixer nos yeux sur ces grandes lumières dont Dieu parsème le firmament de son Eglise et qu'on appelle " les Saints ".

L. G.

LE PLAFOND D'HERCULE

A M. CHARLES QUESNEL

ARCHITECTE DES PALAIS DE VERSAILLES ET DE TRIANON

III

LE GOUTER SOUS BOIS

Quelques jours après, par une jolie après-dinée d'automne, une troupe de jeunes filles et deux vénérables dames étaient allées goûter dans une clairière du bois de Satory ; les deux bonnes mamans s'étaient assises sous un chêne, à une place d'où l'on découvrait toute la ville et la vallée de Versailles. Elles tricotaient en causant, et les jeunes filles cueillaient des bruyères roses et croquaient des châtaignes vertes en attendant le goûter. Les paniers qui le contenaient avaient été placés à l'ombre, sous la garde de Zémire, petite griffonne à l'œil brillant, qui, tout en faisant le guet, humait la bonne odeur des brioches et des tartines soigneusement empaquetées.

Trois heures sonnèrent à la petite église Saint-Louis (1). Annette s'écria :

— Nous allons goûter : c'est l'heure. Venez, Mesdemoiselles.

— Oh ! non ! dit Babet : il faut attendre Aurore.

— Elle serait déjà venue, reprit Annette. Pour sûr, elle ne viendra pas.

— Je la vois là-bas, elle arrive ! cria joyeusement Louison.

— Mais non, ce n'est pas elle ! Je vois une robe rose ! Aurore est en deuil.

— Son deuil est fini, voilà tout. C'est elle : courons à sa rencontre.

La bande joyeuse s'élança et descendit rapidement la pente de la colline, non sans trébucher plus d'une fois sur les herbes glissantes et les racines des fougères.

Aurore montait le sentier, donnant le bras à sa tante, et suivie par un galopin qui portait dans un panier de l'eau fraîche, des verres, du sirop de groseilles et une bouteille de vin muscat.

Cette addition au goûter fit jeter des cris de joie aux jeunes filles. Elles se hâtèrent d'étaler les provisions, et bientôt, assises en cercle sur la mousse, firent honneur aux fruits et aux pâtisseries, sans oublier les tartines de rillettes. — Toutes étaient fraîches, gentilles comme on l'est à quinze ans. Elles s'étaient fait des couronnes en feuilles de châtaignier, et, si Carle Vanloo eût passé par là, il eût voulu toutes les peindre.

(1) L'évêché en occupe l'emplacement. Le cathédrale actuelle fut bâtie en 1742 par Mansard de Sagonne, neveu du grand Mansart.

Quand le champêtre festin fut terminé, le commissionnaire, bien régalé, emporta les paniers ; les jeunes filles allèrent jouer à cache-cache, et les trois bonnes dames se ren dirent à causer fort sensément.

Mme Héliot paraissait triste et préoccupée. Mme de Mauroy en fit la remarque, et Mme Héliot avoua qu'une grande affaire à décider lui donnait du souci. Elle conta à ses amies la proposition de mariage faite pour Aurore. Au premier mot, elles se récrièrent.

—Marier Aurore ! elle est trop jeune !

Puis, quand Mme Héliot eut nommé Lemoine, elles avouèrent que c'était un fort beau parti et qu'il y aurait imprudence à le laisser échapper.

—Ne pourrait-il attendre un an ou deux ? dirent-elles.

—Hélas ! dit Mme Héliot, il voudrait se marier demain, si c'était possible.

—Quel âge a-t-il ?

—Quarante-deux ans, je crois.

—C'est beaucoup d'années.

—Il veut donner tout son bien à Aurore, et offre de lui recon naître dix mille écus de dot. Vous savez qu'elle n'a pas un sol ?

—Pauvre petite Aurore ! dit en soupirant Mme de Mauroy.

Pendant ce temps la partie de cache-cache allait son train, et, blotties sous un épais buisson de noisetiers, Aurore et Babet se faisaient leurs confidences.

—Je suis contente comme une reine, disait Babet : papa voulait me marier avec un vieux bonhomme, mais maman n'a pas voulu. Me voilà bien débarrassée ! il ne reviendra plus. C'était un vrai cauchemar que de le voir. Imagine-toi, ma chère ! il portait des lunettes, il avait trente-cinq ans !

—Eh moi, dit Aurore, c'est bien autre chose mon frère veut que j'épouse M. Lemoine, son collègue à l'Académie, qui a quarante-deux ans !

—Miséricorde ! tu as dit non, j'espère ?

—J'en avais bien envie, et ma tante aussi, mais mon frère désire passionnément que je dise oui. Et vois ce que M. Lemoine m'a envoyé ce matin dans un bouquet de roses blanches !

Elle tira de sa poche un petit écri n, et fit briller aux yeux de Babet une bague ornée d'un diamant entouré de perles fines. Babet, émerveillée, s'écria :

—Ah ! si M. Colinet m'en avait donné autant, peut-être..... Mais non, il était trop laid. Et ton prétendu, a-t-il des lunettes ?

—Oh ! non ! Mon frère dit même qu'il est bien de sa personne. Moi, je n'ai pas encore osé le regarder. J'ai demandé à réfléchir huit jours, et..... je réfléchis.

—Je vous vois, cria Louison en accourant vers le noisetier. Mesdemoiselles, ce n'est pas de jeu. Mais venez, le jeu est fini. Bonne maman nous appelle. Le ciel se couvre, il faut rentrer en ville.

Et, tôt après, matrones et jeunes filles descendirent à la hâte le coteau de Satory, tandis que le noir escadron de nuages s'avancait du côté de Saint-Cyr et que de larges gouttes d'eau commençait

à tomber sur les chênes et les bouleaux aux feuilles tremblantes.

IV

ADRIEN FROMENT

Au commencement d'octobre, par une de ces belles journées de cristal où le soleil est si brillant et l'air si doux, qu'on se croirait au printemps, n'était la chute des feuilles et le pâle crocus constellant les gazons humides, — le coche de Paris à Versailles, grande et lourde voiture traînée par six chevaux efflanqués, s'arrêta sur l'avenue du château, devant l'hôtel de Conti, et un jeune voyageur bien mis, portant un bouquet soigneusement enveloppé, descendit lestement de l'impériale et prit le chemin du quartier neuf.

Il avait vingt ans, une figure ouverte et joyeuse, d'abondants cheveux noirs dont la poudre ne parvenait pas à dissimuler la couleur, et l'air le plus honnête du monde. Son habillement de ratine amarante, orné de passements noirs, lui allait fort bien, et, s'il eût porté l'épée, on l'eût pris pour un gentilhomme. Mais Adrien Froment n'était qu'un simple orfèvre, encore compagnon, un orphelin sans fortune, et il ne prétendait pas se faire passer pour noble ni même fils de bourgeois.

En dix minutes il arriva rue des Rossignols, et, jetant un regard sur ses chaussures poudreuses, il se dit qu'un coup de brosse serait chose opportune. Revenant alors sur ses pas, il avisa, rue Royale, une petite boutique de barbier, et y entra pour remettre l'ordre dans sa toilette.

Tandis que le perruquier apprêtait ses fers et ses brosses, Adrien ôta le papier qui enveloppait son bouquet, et s'assura que les œillets blancs et les roses du Roi disposées en forme de cœur qui le formaient étaient restés frais et jolis.

— Je vois qu'il faut soigner la toilette de Monsieur, dit le perruquier : Monsieur va chez sa future, cela se voit ! Faut-il raser Monsieur ?

— Peut-être bien, dit Adrien : j'ai fait ma barbe ce matin, mais elle repousse si vite !

— Certainement, certainement, Monsieur est si brun !

Et le rusé barbier se hâta de promener la savonnette et de faire semblant de passer le rasoir sur le menton lisse de son client.

Autant eût valu tondre un œuf.

— Ah ! dit-il, Monsieur fera un joli marié ! La future de Monsieur est-elle blonde ?

— Elle est blonde, blanche et belle comme le jour.

— Je me recommande à Monsieur pour avoir l'honneur de la coiffer. Est-elle de ce quartier ? Est-ce pour bientôt ?

— Les choses ne sont pas si avancées que cela, dit Adrien.

— Elles le seront dès ce soir, Monsieur. Comment résisterait-on à un si joli bouquet, à une si belle coiffure ? Regardez-vous. Je défie le coiffeur du Roi de mieux faire les ailes de pigeon que moi.

Adrien, en effet, était si bien coiffé, qu'il en rougit d'aise. Il paya généreusement le perruquier, gratifia le valet qui avait brossé ses souliers, et, frisé, parfumé, leste et pimpant, il reprit le chemin de la rue des Rossignols.

La vieille servante l'introduisit dans la salle à manger.

—Il y a du monde au salon, Monsieur, dit-elle. Je vais prévenir Madame. Asseyez-vous.

Adrien s'assit dans la salle à manger, et considéra avec émotion cette pièce claire et bien rangée où tant de fois, jadis, il avait partagé le modeste dîner de la bonne dame Héliot et de sa jeune nièce. Le buffet était orné de fleurs et de certaines pièces d'argenterie qu'Adrien se souvenait d'avoir vues paraître aux grandes fêtes. Deux candélabres garnis de bougies, une pile de linge damassé et une corbeille pleine de cristaux, posés sur la table, annonçaient les apprêts d'un festin, et de l'autre côté du corridor d'entrée, dans la cuisine chaude et bruyante, s'agitaient des marmitons affairés. Dans le salon voisin, on entendait rire et causer.

La porte s'ouvrit, et Mme Héliot, en belle robe de damas gris à fleurs violettes, et coiffée d'un bonnet à papillons, parut sur le seuil et répondit au salut du jeune homme par une révérence et ces mots assez froidement dits :

—Je suis votre servante, Monsieur : que désirez-vous de moi ?

—Ma bonne marraine ne me reconnaît donc pas ? dit Adrien assez déconcerté.

Mme Héliot le considéra un instant et s'écria :

—Hé ! vraiment ? c'est mon filleul ! Sois le bienvenu, mon enfant ! Mais que tu es grandi ! changé ! Ah ! mon Dieu, il me semble que c'est hier que je te faisais marcher avec des lisières. Viens ça que je t'embrasse !

Et, les larmes aux yeux, elle prit à deux mains la tête de son filleul et l'embrassa maternellement.

—Te voilà devenu presque un homme, reprit-elle : quel changement en deux ans ! Es-tu content de ton tour de France ? Mais je ne t'attendais qu'au printemps.

—Mon patron, m'a rappelé, dit Adrien : il veut se retirer, me laisser sa boutique. Son neveu, qui voulait lui succéder, s'est fait mousquetaire, après mille autres folies. C'est moi qui aurai le joli magasin de la Gerbe d'or, au quai des Orfèvres. Je serai reçu maître à la Saint-Eloi, et il ne me manque plus que de me marier.

—Te marier, blanc-blec ! y penses-tu ?

—J'ai l'âge du Roi, marraine, et le Roi a déjà des enfants, Dieu merci ! Grâce à mon patron, je puis me mettre en ménage. J'ai du pain sur la planche. Vous savez que je ne suis pas mauvais sujet ni maladroit. Donnez-moi votre nièce Aurore, et je vous réponds que vous ne vous en repentirez jamais.

La bonne tante devint pâle et fut obligée de s'asseoir.

—Hélas ! mon pauvre enfant, dit-elle, tu viens trop tard : Aurore se marie ce soir.

Ce fut au tour d'Adrien de pâlir. Il resta muet quelques instants le visage caché dans ses mains ; puis, relevant la tête et retenant à grand-peine les larmes qui gonflaient ses yeux, il dit à voix basse :

—Sera-t-elle heureuse ?

—Je l'espère : elle fait un beau mariage. Mais pourquoi ne m'as-tu rien dit de tes projets pour elle ?

—Hélas ! marraine, j'avais dix-huit ans quand je partis, j'étais pauvre, elle était une enfant : vous m'auriez traité de fou.

—C'est vrai, dit Mme Héliot. Il n'y faut plus penser. Tu trouveras un autre parti. Je t'en chercherai. Il y a la petite Babet, une amie d'Aurore, bonne fille, bien élevée, fille unique. Ses parents ont du bien. Elle est joliette. Tiens, veux-tu la voir ? Viens au jardin. Tu regarderas par la fenêtre du salon. Babet a une robe rose.

Et, prenant la main du jeune homme, elle l'emmena dans le corridor et de là au jardin. Ils firent un tour d'allée, passèrent sous la tonnelle couverte de vigne vierge d'un rouge éclatant, et, longeant la plate-bande embaumée de résédas, se rapprochèrent des fenêtres du salon. Elle étaient grandes ouvertes, et un tableau charmant s'offrit aux yeux d'Adrien.

Aurore, vêtue de satin blanc, était assise sur un fauteuil, et ses amies lui essayaient des bracelets en perles de Venise et son voile de mariée. Autour d'elle, sur les meubles, étaient confusément épars les cadeaux de sa corbeille : soieries, dentelles, bijoux et rubans. Insoucieuse et souriante, elle ne paraissait songer qu'à sa parure.

—L'avez-vous vue ? dit Mme Héliot. Rentrons. Dites, comment la trouvez-vous ?

—Mille fois plus belle qu'il y a deux ans, Madame. Ah ! que je suis malheureux !

—Mais je ne vous parle pas d'Aurore. Avez-vous vu Babet, la jolie brunette en robe rose ?

—Elle a une robe blanche, marraine, elle est blonde. Je l'ai bien reconnue.

—Allons, vous divaguez. Restez avec nous ce soir. Nous souperons en petit comité. M. Lemoine n'a pas voulu de bal de nocce ; mais je vous mettrai près de Babet, la demoiselle d'honneur. Vous verrez comme elle est avenante. Le mariage se fera à minuit, à la paroisse Saint-Louis.

—Je vous remercie, marraine. J'ai promis à mon patron de retourner ce soir à Paris. Adieu !

—Mon cher enfant, soyez raisonnable, dit Mme Héliot. Est-ce vous qui avez mis là ce bouquet à cœur de roses ?

—Oui, dit Adrien, mais personne ne l'aura.

Et, prenant le bouquet, il en arracha les fleurs, les jeta dans la cheminée et sortit brusquement de la maison.

Il courut jusque dans le bois de Satory, se jeta par terre dans un taillis et pleura longtemps. Et quand il eut bien pleuré et que l'ombre des arbres s'allongeant sur la mousse l'avertit que le soir approchait, il redescendit dans la ville sans repasser par la rue des Rossignols, soupa d'un petit pain et reprit le coche pour revenir à Paris.—Un héros de roman n'eût pas soupé du tout ni pensé à l'heure du coche ; mais Adrien n'était pas un héros, et ceci, lecteur, est une histoire vraie,—histoire du premier rêve et du premier réveil des cœurs jeunes et confiants qui commencent le pèlerinage de la vie,—histoire des premières fleurs écloses au soleil d'avril, et qu'emportent sans pitié les derniers souffles de l'aquilon d'hiver.

(à suivre.)

CATALOGUE GENERAL

Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

E

Enseignements (les) de la divine sagesse dans l'évangile et les saintes écritures, faisant suite à *Allons au Ciel*. 1 beau vol. in-12, \$1.00, relié \$1.25.

Emmerich (Anne Catherine)—ŒUVRES D'APRÈS SES VISIONS recueillies par Clément Brentano, précédées des documents sur sa vie, par le même. Traduction intégrale. 8 forts volumes gr. in-18, \$4.00, reliés \$6.00.

1—VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. 6 vol' 452-466-388-336-508-487 pages, \$3.00, reliés \$4.50.

2—LA DOLÉANTE PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, 592 p., 50 cts, relié 75 c.

3—VIE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE, 528 pages, 50 cts, relié 75 cts.

Eucharistie (l') méditée ou Jésus mon amour et ma vie, méditations pour se préparer à la sainte communion. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

—SUITE DE L'EUCARISTIE MÉDITÉE. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

Endes (Le Ven. Jean)—VIE ET ROYAUME DE JÉSUS dans les âmes chrétiennes, ouvrage contenant plusieurs exercices de piété pour vivre chrétiennement et saintement et pour former, sanctifier, faire vivre et régner Jésus dans nos âmes. In-12, 50 cts, relié 75 c.

Explication littérale, mystique et pratique des prières et des cérémonies

de la messe sur le plan du *Triplex expositio totius missæ*, par un ancien professeur de séminaire. In-32, 15 cts, relié 40 cts.

Extractum e ponticali romano in quo continentur ritus ordinationum. In-18, relié 63 cts.

Eymard (T. R. P.)—LA DIVINE EUCHARISTIE. 4 vol. in-18, \$2.00, rel. \$3.00

I.—LA PRÉSENCE RÉELLE, méditations sur la vie et les vertus de N.-S. Jésus-Christ au Très Saint Sacrement. 7e édition in-18, 50 cts, relié 75 cts.

II.—LA SAINTE COMMUNION, méditations sur la communion et la vie d'union à Jésus-Eucharistie. 7e édition. in-18, 50 cts, relié 75 cts.

III.—RETRAITES AUX PIEDS DE JÉSUS-EUCARISTIE. 6e édition, in-18, 50 cts, relié 75 cts.

IV.—L'EUCARISTIE ET LA PERFECTION CHRÉTIENNE, comprenant les instructions données dans ses retraites à des religieux. 4e édition, in-18, 50 cts, relié 75 cts.

—MOIS DE ST-JOSEPH, le premier et le plus parfait des adorateurs. In-18, 25c,

—MOIS DU TRÈS SAINT SACREMENT comprenant, pour chaque jour, une méditation, un récit de miracle Eucharistique, un exemple et une pratique. In-18 de 320 pages, 35 cts, relié 60 cts.

F

Faber (R.P.)—BETHLÉEM ou le mystère de la sainte enfance. 2 vol. in-12, \$1.50, relié \$2.00.

—**ABRÉGÉ DU MÊME OUVRAGE.** In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**CONFÉRENCES SPIRITUELLES,** in-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**LE CRÉATEUR ET LA CRÉATURE.** In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**LE PIED DE LA CROIX,** ou les douleurs de Marie. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**LE PRÉCIEUX SANG** ou le prix de notre salut. 8e édition, in-12, 88 cts, rel. \$1.13.

—**LE SAINT SACREMENT.** 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—**ABRÉGÉ DU MÊME OUVRAGE.** In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**PROGRÈS DE L'ÂME DANS LA VIE SPIRITUELLE.** In-12, 88 cts, relié \$1.13.

—**TOUT POUR JÉSUS,** ou voies faciles de l'amour divin. In-12, 75 cts, rel. \$1.

Fabre (M. l'abbé)—**CATÉCHISME DE LA VIE RELIGIEUSE.** In-12, 63 cts, rel. 88c.

Faillon (Monsieur) P. S. S.—**VIE DE MONSIEUR OLIER,** fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice. 3 vol. in-8, \$7.00, reliés \$8.50.

Falconi (Ven. Jean)—**NOTRE PAIN QUOTIDIEN,** c'est-à-dire le T. S. Sacrement de l'autel, ouvrage écrit en espagnol, traduit et annoté par le R. P. Eugène Couet de la congrégation au T. S. Sacrement. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Falise (M. l'abbé)—**CÉRÉMONIAL ROMAIN,** 7e édition, entièrement revue, mise en rapport avec les nouveaux décrets de la Congrégation des rites, par M. l'abbé L., professeur de liturgie et maître des cérémonies de Saint-Sulpice In-8, \$1.25, relié \$1.75.

—**DÉCRETS AUTHENTIQUES** de la Sacrée Congrégation des rites. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—**SAC. RITUM CONGREGATIONIS DECRETUM QUÆ EX COLLECTIONE AUTHENTICA SEQUITUR ALPHABETICO ORDINE DISPOSITUM.** In-8, relié \$1.60.

Falloux (Comte de)—**LOUIS XVI.** 5e édition, 88 cts, relié \$1.13.

—**MADAME SWETCHINE** sa vie et ses œuvres. 2 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.50

Favre (M. l'abbé)—**LE CIEL OUVERT** par la confession sincère et la commu-

nion fréquente. In-12, 50 cts, relié 75 c.

Félix (R. P.) S. J.—**CHRISTIANISME ET SOCIALISME** ou le remède au mal social par la charité chrétienne, conférences du Mans, carême de 1879. 1. Nécessité sociale de la charité.—2. Le christianisme et la charité.—3. Notions de la vraie charité.—4. La fraternité dans l'ordre naturel.—5. La fraternité dans l'ordre surnaturel.—6. La solidarité. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

—**LE CHARLATANISME SOCIAL.** 1. De la richesse considérée comme remède universel au mal social, ou le siècle devant le Socialisme.—2. La Science devant le mal social.—3. La Philosophie devant le mal social.—4. L'Economie devant le mal social.—5. La Charité-Justice devant le problème social. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

—**LE PROGRÈS PAR LE CHRISTIANISME,** Conférences de Notre-Dame de Paris de 1856 à 1872. 17 vol. in-8, \$17, rel. \$21.25

—**LE SOCIALISME DEVAINT LA SOCIÉTÉ,** Conférences de Grenoble, Carême de 1878. 1. L'idée socialiste.—2. La haine socialiste.—3. La conspiration socialiste.—4. L'erreur au point de départ.—5. Le paradis sur la terre.—6. Généalogie du socialisme. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

—**RETRAITES DE NOTRE-DAME DE PARIS,** 6 vol. in-12, \$4.50, reliés \$6.00. Première retraite, *La Destinée*.—Deuxième retraite, *L'Eternité*.—Troisième retraite, *La Prévarication*.—Quatrième retraite, *Le Châtimement*.—Cinquième retraite, *Les Passions*.—Sixième retraite, *Le Prodiges et les prodiges*.—Chaque volume se vend séparément : 75 cts, relié \$1.00.

Ferventes Communions (les) ou Préparations et actions de grâces répondant à trente différents titres sous lesquels on peut considérer Jésus-Christ dans la sainte communion, suivies d'une Préparation à la mort. etc. Gr. in-18, 350 p., 38 cts, relié 63 cts.

Fèvre (Mgr)—**HISTOIRE APOLOGÉTIQUE DE LA PAPAUTÉ** depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. \$10.50, reliés \$14.00.

Fillion (M. l'abbé A. G.) P. S. S.—**BIBLIA SACRA JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA,** denuo edidit divisionibus logicis analyticis continua sensum illustrantibus ornavit, Magnifique volume in-8, de près de 1,400

pages, orné de têtes de chapitres et lettres initiales, caractères très lisibles, *entièrement neuf*, imprimé sur beau papier teinté avec filets rouges, \$2.50, relié \$3.50.

Fleuret (Mme)—LA GUIDE DES SUPÉRIEURES ou avis à une supérieure sur les moyens de se bien conduire dans sa supériorité et de bien conduire les autres ; nouvelle édition revue et corrigée par M. L. Berthon. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Fleuriau (R. P.) S. J.—SAINT PIERRE CLAVER. In-8, 13 gravures, 50 cts, relié \$1.00.

Fleurs de la solitude ou chemin de la croix et autres exercices en union avec le cœur eucharistique d'après les textes des saintes écritures par une carmélite in-32, 25 cts.

Fleurs et Fruits de Manrèze, ou exercices spirituels de saint Ignace, disposés pour une retraite de huit jours, suivis des Souvenirs du Calvaire, ou chemin de la croix médité, et souvenirs de la mort, ou retraite du mois par l'auteur de Manrèze. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

Fliche (M, l'abbé)—LE LENDEMAIN DE BEAU JOUR DE LA VIE ou manuel de persévérance après la première communion. 1 vol. in-18, 38 cts, relié 63 cts.

F. P. B.—VIES DES SAINTS pour tous les jours de l'année, avec une prière et des pratiques à la fin de chaque vie et des instructions sur les fêtes mobiles. In-12, relié 75 cts.

Fontaine (R. P. J.) S. J.—LE NOUVEAU TESTAMENT et les origines du christianisme, études apologétiques. Fort in-8, \$1.88, relié \$2.38.

Fouard (M. l'abbé C.)—SAINT PIERRE et les premières années du christianisme. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, ouvrage orné de cartes et plans, 5e édition. 2 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

Fourault (M. l'abbé)—LE MOIS DE LA SAINTE FACE, méditations sur la Sainte-Face, suivies de la messe, d'un chemin de croix et de prières diverses de M. Dupont et de la sœur Saint-Pierre. In-18, 30 cts, relié 55 cts.

Fournials (J. B.)—DOGMA THEOLOGICO DIONYSII PETAVII, o societate JESU, editio nova, dissertationibus ac notis F. A. Zacharie, aliorumque, necnon Adriani Leclerc, selectis notis, aliisque

nonnullis nunc primam editiis illustrata et ornata, cui accessit index generalis tum verborum, tum rerum locupletissimus, nunc primum in lucem editus curante. 8 forts vol. in-4, \$25, rel. \$29.80

Fournier (M. l'abbé)—LA FILLE DE SIX ou la vocation à la vie religieuse. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

Franciosi (R. P.) S. J.—NOTIONS DOCTRINALES sur la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, suivies d'un appendice sur la dévotion au saint cœur de Marie. In-12 avec une belle gravure du Sacré-Cœur. Prix : 75 cts, relié \$1.00.

Franco (R. P.) S. J.—DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, traduit de l'italien par F.-L.-J. Labis, docteur en théologie. Gr. in-18, 388 pages, 38 cts ; relié 63 cts.

—NOUVEAU MANUEL DE DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, pour tous les jours et toutes les époques de l'année. Prières, lectures et méditations, recueillies. In-18, relié 75 cts.

François de Sales (saint)—DE L'ORAISON. Gros in-18, 38 cts, rel. 63 c.

—LE DIRECTEUR SPIRITUEL DES AMES dévotes et religieuses. In-18, 15 cts, relié 40 cts.

—L'OBÉISSANCE CHRÉTIENNE. In-18, 20 cts ; relié 45 cts.

—TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

—ŒUVRES COMPLÈTES, 14 vol. in-8, \$21.00, reliés \$28.00

Frassinetti (M. Joseph) Prieur curé de Ste-Sabine de Gènes—JÉSUS-CHRIST, règle du prêtre, traduit de l'italien par le R. P. Mirebeau de la compagnie de Jésus. In-18, 40 cts, relié 65 cts.

—MANUEL PRATIQUE DU JEUNE CURÉ, In-18, 88 cts, relié \$1.13.

Frayssinous (Mgr D.)—DÉFENSE DU CHRISTIANISME ou conférences sur la religion. 2 vol. in-12, \$1.00, reliés \$1.50.

Fréppel (Mgr)—ÉTUDES SUR LES PÈRES DES TROIS PREMIERS SIÈCLES, cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne (année 1857-1867), 3e édition. 10 vol. in-8, \$15.00, reliés \$20.00.

On vend séparément :

Les Pères apostoliques et leur Époque. 1 vol. in-8, \$1.50, reliés \$2.00.

Les Apologistes chrétiens au deuxième siècle : 1re partie : Saint Justin. 1 vol. in-8, \$1.50, relié \$2.00.

2e partie : Tattien, Hermias, etc. 1 vol. \$1.50, relié \$2.00.

Saint Irénée. 1 vol. in-8, \$1.50, relié \$2.00.

Tertullien. 2 vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.00.

Saint Cyprien. 1 vol. in-8, \$1.50, relié \$2.00.

Clément d'Alexandrie. 1 vol. in-8, \$1.50, relié \$2.00.

Origène. 2 vol. in-8, \$3.00, reliés \$4.00.